

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE N°1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES :

1.1 Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Société ALTECHBIO et de son Client dans le cadre de la vente de Consommables, Matériels, Equipements et Prestations.

1.2 Sauf stipulation contraire, les Consommables, Matériels, Equipements appelés Produits et les Prestations appelées Services, sont proposés à la vente par la Société ALTECHBIO aux professionnels travaillant dans le secteur de la recherche et de l'enseignement sur tout le territoire français.

1.3 Ces conditions générales de vente sont mises à disposition de tout Client sur le site internet www.altechbio.fr et jointes à tout devis qui lui seront adressés.

1.4 Sauf convention particulière résultant d'une négociation préalable entre le Client et la Société ALTECHBIO et d'une mention expresse, écrite dans le devis par la Société ALTECHBIO, cette clause implique l'adhésion sans réserve de son Client aux présentes conditions générales de vente.

1.5 Si pour une quelconque raison, une des présentes conditions générales de vente était déclarée inapplicable, cette dernière n'affecterait pas l'application des autres dispositions de conditions générales de vente ; celle jugée inapplicable serait alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

CLAUSE N°2 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES :

2.1 La Société ALTECHBIO se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales en cas de besoin et de prendre toutes décisions qu'elle jugerait utiles pour l'application et la compréhension des présentes conditions, y compris pour les dossiers en cours, sous réserve d'en informer le Client par notification individuelle.

2.2 Les dossiers en cours sont alors soumis aux conditions générales modifiées et, le cas échéant, complétées ; la responsabilité de la Société ALTECHBIO ne pouvant en aucun cas être engagée de ce fait.

CLAUSE N°3 : DOCUMENTS, PRODUITS ET SERVICES NON CONTRACTUELS :

3.1 Tous Services et tous modèles de Produits exposés, notices, dépliants, catalogues et tous autres documents fournis par la Société ALTECHBIO, ne sont pas contractuels et donc ne présentent qu'un caractère purement indicatif. Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis, et ne sauraient en aucun être considérés comme des offres fermes. En conséquence, les Services, les spécifications techniques des Produits, les illustrations, dimensions, poids, encombrements, points de raccordements et toutes autres mentions de quelque nature que ce soit qui y figurent sont sans engagement.

3.2 Au cas où des modifications ou des améliorations seraient apportées à tout Produit ou Service, le Client ne pourrait se prévaloir d'un préjudice ni demander le bénéfice de ces modifications ou améliorations sur les Services et les Produits dont la mise en fabrication ou la commande est antérieure à l'application des dites modifications ou améliorations.

3.3 La Société ALTECHBIO n'est soumise à aucune obligation de continuer à proposer tous ou n'importe lequel des Produits et des Services.

3.4 Le contenu et la disposition de tous les catalogues et de toutes autres documentations fournis par la Société ALTECHBIO ne peuvent pas être reproduits ou utilisés – en totalité ou en partie – sans autorisation écrite préalable de la part de la Société ALTECHBIO.

3.5 La vente par la Société ALTECHBIO ne transmet aucun droit de fabrication ou de copie. Les Produits et les Services sont proposés à la vente dans tous les cas, à la condition qu'une telle vente ne transmet pas, expressément ou implicitement, la licence de fabriquer, de dupliquer ou sinon de copier ou de reproduire n'importe lequel des Produits ou des Services. La Société ALTECHBIO prend les mesures appropriées en soumettant les présentes conditions générales de vente à ses Clients et assurera la conformité avec les présentes restrictions auprès de ces derniers.

3.6 La Société ALTECHBIO ne peut être tenue responsable de toute sujétion qui ne lui aurait pas été signalée en temps utile par le Client.

CLAUSE N°4 : COMMANDE :

4.1 Rédaction : La Société ALTECHBIO vous recommande d'utiliser les références et les désignations fournies par cette dernière par écrit et notamment sur ses devis. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur dans l'expédition due à une mauvaise rédaction de la commande. Notamment en cas de libellé imprécis, la référence prime sur la désignation, les frais de retour et de remise en stock des Produits pour non-conformité qui en découlent ne sauraient être à notre charge ; il sera exigé un dédommagement de vingt cinq pour cent (25%) du montant H.T. pour frais de restockage (Détails de la procédure en Clause 8 : Refus/Retour des produits).

4.2 La Société ALTECHBIO n'accepte pas les commandes par téléphone. La Société ALTECHBIO accepte les commandes par fax, par courrier électronique, uniquement sous format pdf en pièce jointe, ou par courrier postal. Seuls les bons de commande considérés comme officiels par la Société ALTECHBIO seront traités. Tout duplicata de commande envoyé par fax, en pièce jointe par courrier électronique ou par courrier postal devra expressément être indiqué comme tel.

4.3 Toute commande supportera des frais de port et d'assurance en fonction du poids, du volume et de la valeur des produits. Merci de nous contacter afin de les connaître.

4.4 La Société ALTECHBIO n'est pas liée par ses offres, se réservant expressément le droit de les modifier. Le contrat ne sera réputé formé qu'après que la Société ALTECHBIO ait expédié un accusé de réception de la commande au Client.

4.5 Sauf objection de la part du Client et ce par écrit dans les trois jours ouvrés suivant l'envoi de notre accusé de réception, le Client reconnaît accepter sans réserve le contenu de cet accusé de réception de commande ainsi que les présentes conditions générales de vente, même en cas de clause contraire incluse dans ses conditions générales d'achat, conformément à la circulaire Dutreil du 16 mai 2003. Pour toute commande annulée ou modifiée du fait du Client, dans les trois jours ouvrés suivant l'envoi de notre accusé de réception, pour un Produit standard ou personnalisé, partiellement ou totalement fabriqué, il sera exigé un dédommagement de vingt cinq pour cent (25%) du montant H.T. pour frais de restockage.

4.6 La Société ALTECHBIO se réserve la faculté d'annuler purement et simplement les commandes pour lesquelles des modifications seraient demandées postérieurement à l'expédition de notre accusé de réception de commande et sur lesquelles elle ne pourrait donner son accord. La résolution du contrat dans de telles conditions interviendra de plein droit, sans mise en demeure préalable, et ne nécessitant aucun recours aux voies judiciaires; nous nous réservons cependant tous nos droits à dommages et intérêts.

CLAUSE N°5 : PRIX :

5.1 Nos prix figurant sur nos tarifs, catalogues ou autres supports, ne sont pas contractuels et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils sont donc sujets à variations sans que la Société ALTECHBIO ne soit tenue d'en informer par écrit le Client.

5.2 Tous nos prix sont en euros hors TVA, nets et n'incluent pas les frais de port, d'assurance et autres dépenses d'expédition à la charge du Client conformément aux conditions Ex-Work des règles internationales de transport Incoterms 2000.

Ce dernier supportera aussi toutes les taxes applicables, droits et autres charges semblables qui peuvent être évalués pour les Produits dès remise au premier transporteur par la Société ALTECHBIO.

5.3 Les Produits sont facturés au tarif en vigueur le jour de la livraison. L'installation du matériel n'est pas comprise dans le prix.

5.4 Sauf stipulation contraire et pour toute commande, des frais de port et d'assurance à la charge du Client sont ajoutés et calculés en fonction du poids, du volume et de la valeur des Produits.

5.5 Tout type de transport autre que par la compagnie de transport choisie par la Société ALTECHBIO, implique des frais de port à la charge du Client quel que soit le montant de la commande. La demande doit être faite par le Client expressément par écrit en indiquant de façon détaillée les instructions éventuelles et toutes informations nécessaires au bon déroulement de la livraison. Après étude de faisabilité, la Société ALTECHBIO notifiera son accord en indiquant les modalités de livraison souhaitées par le Client et leur coût sur le devis pour ce dernier.

5.6 Nos prix sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de notre offre en France aussi bien que dans le pays d'origine du matériel commandé. Ils sont en conséquence indexés et varient de plein droit entre le moment de l'offre et celui du paiement, en proportion des variations de ces conditions économiques, notamment en regard des prix facturés par nos fournisseurs et de la valeur des frais accessoires tels que notamment les frais de transit, de magasinage, de stockage, etc....

5.7 Pour la France métropolitaine, les commandes d'un montant total inférieur à cinquante euros (50 €) H.T., sauf accord particulier, supporteront des frais de facturation d'un montant forfaitaire de dix euros (10 €) H.T. Pour les destinations hors France Métropolitaine, merci de nous contacter.

CLAUSE N°6 : PAIEMENT :

6.1 Sauf accord particulier, toutes nos factures sont payables au Siège de la Société ALTECHBIO, quelque soit le mode de règlement. Les délais de règlement sont calculés à compter de la date de facturation.

6.2 Le règlement des commandes s'effectue impérativement à l'échéance indiquée sur la facture.

6.3 Sauf convention particulière, le mode de règlement s'entend par chèque bancaire à l'adresse d'ALTECHBIO et à l'ordre d'ALTECHBIO ou par virement à notre banque, à réception de facture ou à la commande selon les instructions indiquées sur le devis ou la facture.

6.4 Sauf convention particulière, pour les nouveaux clients, le paiement des Produits et des Services s'effectue à la commande sans escompte.

6.5 En cas de litige comptable, le paiement des Produits et des Services s'effectue à la commande sans escompte.

6.6 Sauf convention particulière, pour les autres clients, les Produits et les Services sont payables à 30 jours, date de facture, sans escompte.

6.7 Sauf stipulation contraire, pour toute commande supérieure à trois mille euros (3 000 €) H.T., un acompte de vingt pour cent (20%) est payable à la commande, sans escompte, le délai de livraison ne commençant à courir qu'après sa perception par la Société ALTECHBIO et le solde devant être réglé, sans escompte, par virement ou chèque à trente jours (30 jrs), date de la facture.

6.8 Sauf convention particulière, aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

6.9 De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par écrit par la Société ALTECHBIO, le défaut de non-paiement à l'échéance prévue entraînera :

- La suspension de toute expédition,
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues (recouvrement des factures échues ou non échues qui deviendraient alors immédiatement et de plein droit exigibles) et ce, quel que soit le mode de règlement prévu,
- L'exigibilité immédiate du paiement de pénalités de retard au taux fixe de quinze pour cent (15%), calculé sur le montant, toutes taxes comprises, de la facture. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante euros (40 €) par facture impayée à l'échéance, sans rappel nécessaire et sans préjudice de complément d'indemnisation, sera également à la charge du Client.

CLAUSE N°7 : EMBALLAGE – EXPEDITION – LIVRAISON :

7.1 Tous les Produits seront convenablement emballés dans des cartons d'expédition appropriés et marqués pour expédition à l'adresse de livraison indiquée sur le bon de commande du Client.

7.2 Les marchandises sont réputées être livrées au rez-de-chaussée de l'adresse de livraison indiquée sur le bon de commande du Client.

7.3 Sauf indication contraire expressément écrite par le Client, les Produits sont livrés par la compagnie de transport au choix de la Société ALTECHBIO à l'adresse de livraison spécifiée dans le bon de commande du Client.

7.4 La livraison et le transfert des risques au Client ont lieu lorsque les Produits sont remis au premier transporteur et à défaut de transport, à la mise à disposition du Client des Produits dans notre dépôt. Ainsi, les Produits, dès qu'ils ont été remis au premier transporteur, voyagent toujours aux risques et périls du Client, quelles que soient les conditions de vente, les modalités de transport, même si les prix convenus comportent le franco de port.

7.5 En cas de retard, d'avarie, de perte partielle ou totale, le Client doit exercer, s'il y a lieu, les recours contre le transporteur conformément aux dispositions de l'article L 132-7 du Code du Commerce et aviser le transporteur ainsi qu'ALTECHBIO par écrit immédiatement dès constat des faits. La Société ALTECHBIO ne peut être tenue pour responsable de n'importe quel dommage causé par une livraison retardée ou par une livraison incorrecte.

7.6 Les délais de livraison indiqués dans nos devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont aucunement garantis, un retard de livraison, pour quelque raison que ce soit ne pouvant en aucun cas donner lieu à des dommages intérêts ou pénalités, ni à annulation de commande. Les délais de livraison ne commencent à courir qu'à compter de la date à laquelle les conditions techniques et commerciales ont été définies d'un commun accord entre les Parties et lorsque la Société ALTECHBIO est en possession de tous les renseignements complets, notamment quant à la livraison. La date d'envoi, et à défaut la date de mise à disposition, est seule considérée comme terme à nos délais.

7.7 La Société ALTECHBIO se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles accompagnées de factures partielles sans encourir de ce fait des pénalités ou de dommages intérêts. Le Client peut également demander par écrit de procéder à des livraisons partielles accompagnées de factures partielles. Elles ne s'appliquent alors qu'après accord écrit de la Société ALTECHBIO notifiant notamment les conditions spéciales de livraison possibles.

7.8 Si toutefois, par dérogation au paragraphe 7.6 ci-dessus, nous nous engageons, par écrit, sur un délai ferme de livraison, des dommages intérêts pour retard ne pourront nous être réclamés qu'après mise en demeure du Client formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et si la livraison n'était pas effectuée plus d'un mois après réception de ladite mise en demeure.

7.9 D'une manière générale, la livraison est strictement limitée aux Produits et Services expressément mentionnés dans le devis et la facture, à l'exclusion de toute autre fourniture ou prestation de service.

CLAUSE N°8 : REFUS/RETOUR DES PRODUITS :

8.1 Il appartient au Client destinataire de vérifier immédiatement les Produits à réception des cartons d'expédition, l'état de ces derniers et des Produits, de formuler les réserves éventuelles immédiatement par écrit auprès du transporteur et d'en informer la Société ALTECHBIO également par écrit dans les mêmes délais.

8.2 Le Client peut refuser n'importe quel Produit ne présentant pas les spécifications présentées dans la documentation de référence pour ce Produit au moment de l'expédition, notamment en cas d'erreur de référence de Produit, de défaut de matériaux, de vice de fabrication ou autres dommages.

8.3 Le refus, quelque soit le Produit, doit être effectué correctement selon la procédure indiquée ci-dessous, et ce dans les cinq jours ouvrés à compter de la date de réception par le Client. Pour refuser un Produit pendant cette période, le Client le notifiera expressément par écrit auprès de la Société ALTECHBIO. Sauf stipulation contraire et accord écrit de la part de la Société ALTECHBIO, aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé ce délai de cinq jours ouvrés à l'exception d'un retour sous garantie. Si la Société ALTECHBIO donnait son accord passé ce délai, il sera exigé un dédommagement de vingt cinq pour cent (25%) du montant H.T. pour frais de contrôle et de restockage.

D'autre part, pour toute commande annulée ou modifiée du fait d'une erreur imputable au Client, pour un matériel livré et correctement refusé, il sera exigé un dédommagement de vingt cinq pour cent (25%) du montant H.T. pour frais de contrôle et de restockage. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé ce délai de cinq jours ouvrés.

8.4 Aucun retour ne peut se faire sans l'accord écrit préalable de la Société ALTECHBIO.

Procédure à suivre : nous adresserons au Client par courrier électronique un formulaire d'autorisation de retour de matériel à compléter et à signer par le Client. Sur la base des informations complètes et détaillées indiquées par le Client, la Société ALTECHBIO se réserve le droit ou non de contresigner le document en question et de le lui retourner pour acceptation ou non. Le retour des Produits par le Client doit être fait impérativement selon la procédure indiquée sur l'autorisation de retour de matériel. Le retour doit être effectué en port payé en utilisant le carton d'origine exclusivement à l'adresse indiquée par ALTECHBIO. Les frais de transport sont à la charge du Client. Le retour n'est définitivement accepté qu'après contrôle par ALTECHBIO de l'état des marchandises et des emballages.

8.5 Dans les trente jours ouvrables après réception des Produits refusés correctement par le Client, la Société ALTECHBIO fera, à son choix et à ses frais, réparer ou remplacer le Produit, actions qui serviront de solution exclusive.

CLAUSE N°9 : GARANTIE :

9.1 La garantie sur les Produits est de UN (1) AN minimum (sauf conditions spéciales de garantie indiquées sur le devis de référence) contre tout vice de fabrication et défauts de matériaux, à l'exception des consommables. La facture fait office de bon de garantie et la période de garantie démarre à la date de départ de livraison correspondant à la date de la facture (sauf conditions spéciales de garantie indiquées sur le devis et la facture de référence). La garantie est strictement limitée au remplacement ou à la réparation à la charge de la Société ALTECHBIO de tout Produit effectivement déclaré et reconnu comme défectueux par cette dernière, et ce sans indemnité d'aucune sorte. Les Produits devront être renvoyés franco de port et d'emballage selon la procédure de retour indiquée dans la clause 8.4 indiquée ci-dessus, après en avoir informé par écrit la Société ALTECHBIO et acceptation écrite de cette dernière.

9.2 La garantie ne s'étend pas aux parties ou accessoires qui portent visiblement la marque d'un autre fournisseur, aux pièces qui ont été remplacées par des pièces d'une autre origine ou aux détériorations résultant d'un entretien défectueux, d'un stress physique, thermique, électrique défavorables pour le Produit en question, d'une usure matérielle normale, d'une mauvaise utilisation, notamment d'un usage imprudent, négligent, abusif ou anormal, du stockage, du transport ou de la manutention, ou tout autre élément échappant au contrôle de la Société ALTECHBIO. Les modifications, réparations ou usages non prévus du matériel, effectués par l'acquéreur, sans l'accord exprès, écrit et préalable de la Société ALTECHBIO, nous dégagent d'office de toute garantie. Toute pièce remplacée sous garantie devient notre propriété.

9.3 Pour bénéficier de la garantie ainsi définie, le Client devra avoir satisfait à ses obligations contractuelles, notamment aux conditions de paiement, et devra invoquer par écrit auprès de la Société ALTECHBIO le défaut ou vice de façon précise, détaillée et motivée, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de sa découverte, à peine de forclusion.

Le Client assumera tout risque et toute responsabilité pouvant résulter de l'emploi du produit vendu, que la marchandise soit utilisée seule ou en combinaison avec d'autres produits.

9.4 Ces stipulations ne s'appliquent que sous réserve des dispositions légales impératives.

CLAUSE N°10 : FORCE MAJEURE :

La responsabilité de la Société ALTECHBIO ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard de l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

CLAUSE N°11 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

11.1 La Société ALTECHBIO conserve la propriété des biens vendus jusqu'à l'accomplissement par le Client de toutes ses obligations et spécialement jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

11.2 Pendant la durée de la réserve de propriété au profit de notre Société, les Produits doivent être assurés par le Client.

11.3 La Société ALTECHBIO pourra se prévaloir de la présente clause, cinq (5) jours ouvrés après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client et restée en tout ou en partie sans effet pendant ce délai.

11.4 L'application de la présente clause de réserve de propriété emporte résolution immédiate et de plein droit de la vente, tout acompte perçu par la Société ALTECHBIO lui demeurant acquis à titre de première indemnité forfaitaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

CLAUSE N°12 : CLAUSE RESOLUTOIRE :

12.1 En cas d'inexécution par le Client de l'une de ses obligations et cinq (5) jours ouvrés après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou en partie sans effet pendant ce délai, la Société ALTECHBIO se réserve, de convention expresse, la faculté de résoudre de plein droit la vente, sans préjudice de dommages et intérêts et avec effet immédiat.

12.2 Sans préjudice de l'application des stipulations du paragraphe ci-dessus, si une vente comporte plusieurs livraisons, le défaut de paiement de l'une seulement d'entre elles autorise la Société ALTECHBIO, cinq (5) jours ouvrés après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, à tenir ladite vente résiliée de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts et avec effet immédiat.

12.3 Dans les hypothèses mentionnées ci-dessus, les Produits devront être restituées à la Société ALTECHBIO à la première demande écrite, aux frais, risques et périls du Client et il pourra être procédé à leur enlèvement sur simple ordonnance de référé, tout acompte déjà perçu par la Société ALTECHBIO lui demeurant acquis à titre de première indemnité forfaitaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

CLAUSE N°12 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Evry

Dernière mise à jour 13/08/2015